

Règlement El' Danse ta vie

LADYDANCE

Année 2025-2026

1. Conditions Générales

El'Danse Ta Vie propose des cours hebdomadaires de Lady Dance, réservés aux femmes, de tous niveaux, il mêle apprentissage technique, exploration artistique et reconnexion à soi.

La personne s'inscrivant au cours hebdomadaire proposé par El'Danse ta vie s'engage à l'acceptation de ce règlement. Le non-respect de ces conditions par la personne engagée dans les cours pourra se voir sanctionnée ou exclue des cours par l'intervenante si les conditions ne sont pas respectées.

2. Inscriptions / paiements

L'inscription au cours de Ladydance correspond à un ensemble de 30 cours collectifs. Les cours ont une durée de 1h30.

Il vous sera demandé de transmettre les documents suivants, complétés et signés :

- Fiche d'inscription
- Paiement unique ou mensualités (chèques ou espèces)

Seuls les dossiers complets et respectant la procédure d'inscription seront enregistrés.

A la réception de votre document, des frais d'inscriptions à hauteur de 50 € seront demandés et devront être réglés pour valider votre inscription. Ceux-ci ne seront pas remboursables.

Le coût total de l'année s'élève à 230 € par personne (frais d'inscriptions compris).

Un paiement mensuel à hauteur de 45€/mois (novembre-janvier-mars-mai) est proposé. Le paiement de la totalité est également possible.

3. Sécurité et règles de vie

Les participants s'engagent au respect des biens et des personnes.

Le non-respect des participants ou des locaux sera source d'exclusion immédiate et définitive des cours prononcé par l'intervenante.

Les valeurs communes à respecter sont les suivantes : Bienveillance, respect, écoute, non-jugement, encouragement, valorisation, partage, ponctualité, assiduité.

4. Organisation et fonctionnement

L'intervenante dispense les cours avec professionnalisme, pédagogie et dans la bonne humeur.

Les horaires doivent être respectés afin d'assurer le bon déroulement des cours. Les participants se doivent de prévenir l'intervenante en cas de retard et/ou absence.

5. Vols et pertes d'objets

El'Danse ta vie et son intervenante ne peuvent être tenus responsables en cas de disparition d'objet ou de vêtement. Chacun doit être responsable de ses biens.

Pour éviter tout désagrément, il vous est conseillé d'éviter de venir avec des objets de valeur.

Toute dégradation, détérioration ou casse sera systématiquement facturée au(x) responsables(s).

6. Modalité de remboursement

Un remboursement pourra être proposé selon votre avancée dans l'année et uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Aucun autre remboursement ne pourra être effectué après validation de votre inscription.

Vous vous engagez à verser l'intégralité des frais prévus malgré un arrêt des cours non justifié par un certificat médical.

7. Urgence médicale

Lors des inscriptions nous vous demanderons de compléter et signer la fiche d'inscriptions pour attester d'être en bonne santé pour pratiquer une activité sportive comme la danse. En cas d'urgence médicale au sein des cours de danse, le professeur se doit de prévenir les parents, les secours et est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers ,du samu etc ..)